

CONVENTION D'UTILISATION A L'EXTRANET CLIENTS – NET AUDITIUM

Entre les soussignés :

La société de courtage d'assurance **DEA Auditium**, SARL au capital de 10 000 € immatriculée au RCS Lyon sous le N° 501 233 134 et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le N°08041062 (www.orias.fr), domiciliée 18, rue d'Algérie – BP 1023 – 69201 Lyon Cedex 01, représentée par son gérant : M. Cyril d'Everlange.

ET

Le client (Entreprise ou personne physique)

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise à disposition du client par Auditium, d'un accès à ses systèmes informatiques en vue de consulter les informations utiles à la bonne gestion des dossiers d'assurances liant les deux parties.

Le droit d'accès aux systèmes informatiques d'Auditium ne préjuge en rien des pouvoirs confiés au client. Seuls les accords formels de consultation établis entre le client et Auditium définissent les pouvoirs de consultation ainsi que les identifiants et mots de passe de consultation.

La solution proposée appelée « Net Auditium » permet au client de connecter son système informatique à ceux d'Auditium, qui prévoit :

- La communication au client des identifiants permettant l'accès au site extranet.
- La fourniture au client de la notice d'utilisation.

Cette mise à disposition par Auditium ne comprend pas :

- La fourniture et l'installation des matériels et logiciels des postes de travail du client.
- Les formations aux logiciels autres que l'application extranet disponible par le service décrit aux alinéas ci-dessous.

Article 2 : Conditions financières

Les frais de télécommunication sont à la charge du client et directement facturés par l'opérateur télécom.

La mise à disposition du service Net Auditium dans sa version standard est gratuite. Cette version dite « standard » est vouée à être améliorée grâce aux remarques de l'ensemble des clients bénéficiaires ainsi que par Auditium dans le cadre d'une démarche constante d'amélioration du service aux clients. Ces évolutions naturelles seront gratuites.

Le client peut toutefois demander un aménagement de son espace Net Auditium dans un contexte précis en y intégrant ses propres contraintes. Dans les limites de faisabilité d'un tel développement par Auditium, une lettre de mission pourra être proposée avec une proposition de facturation spécifique liée à l'étude du cahier des charges et au développement de la solution.

Article 3 : Exploitation

A des fins d'amélioration, Auditium se réserve le droit d'utiliser des procédures de mise à jour du service Net Auditium sur ses propres bases.

Article 4 : Ouverture du réseau

Sauf impossibilités techniques non prévisibles, l'ouverture des liaisons et l'accès au service Net Auditium s'étendront 24h / 24 et 7 jours / 7.

Auditium se réserve la possibilité d'effectuer des arrêts réseau pour maintenance technique. En cas de difficultés de connexion, les utilisateurs habilités pourront joindre Auditium au numéro indiqué sur la notice d'utilisation.

Article 5 : Limitations d'utilisation

La présente convention est incessible et le client ne pourra pas en étendre le bénéfice à un tiers sans l'accord préalable d'Auditium. Le client s'engage à faire respecter cet engagement par les personnes habilitées.

Auditium se réserve le droit d'effectuer à tout moment et sans préavis des interventions de toute nature sur ses systèmes informatiques.

Article 6 : Confidentialité et sûreté

L'accès à certaines informations du site Net Auditium pourra être réservé aux utilisateurs prémunis d'un identifiant personnalisé qu'Auditium aura délivré après demande du client grâce à la fiche d'inscription.

Modalités d'attribution de l'identifiant :

L'attribution de l'identifiant est nominative ou collective, à la discrétion du client, toujours délivrée personnellement à chaque utilisateur identifié comme étant habilité. Dans le cas d'un accès collectif, l'habilitation est à la discrétion de l'entreprise seule.

Obligations de l'entreprise :

Conservation de l'identifiant : Le client ou l'utilisateur habilité auquel un identifiant a été attribué, s'engage à ne pas le transmettre, le céder ou le communiquer à des tiers. De même, il ne pourra autoriser un autre utilisateur non habilité et déclaré comme tel à Auditium, à l'utiliser, même à titre exceptionnel.

Changement de l'identifiant :

En cas de perte, de vol de l'identifiant ou de départ d'un utilisateur habilité, le client s'engage à faire modifier par Auditium sous 24 heures le ou les mots de passe de consultation attribué(s) au client en vertu des accords formels de délégation visés à l'article 1 de la présente convention. A défaut, le client engage sa responsabilité sur l'utilisation frauduleuse des informations consultées et/ou téléchargées.

En cas d'arrivée d'un nouvel utilisateur, le client s'engage à en informer immédiatement Auditium qui procédera à l'attribution d'un nouvel identifiant. Cette procédure ne concerne pas l'utilisation collective du site par des utilisateurs habilités par l'entreprise dans un cadre collectif.

Utilisation du service :

Le client s'engage à ne pas utiliser abusivement, exploiter, reproduire ou divulguer à des tiers non habilités, les informations mises à sa disposition figurant sur le site Net Auditium.

Le client s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces obligations soient respectées tant par lui que par les utilisateurs habilités.

En cas de non-respect de ces obligations, Auditium se réserve le droit de réclamer réparation du préjudice auprès des tribunaux de Lyon auxquels les parties attribuent compétence.

Obligations d'Auditium :

Auditium s'engage à ne pas diffuser ni utiliser les éléments communiqués sur Net Auditium, autrement que dans le cadre de la relation client / courtier qu'elles impliquent.

Auditium se réserve le droit de supprimer l'accès à l'emplacement mis à disposition pour l'échange de données en rapport avec les liens contractuels client / courtier. Toutefois, sauf cas de force majeure, le préavis sera de 5 jours ouvrables.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Auditium utilise des logiciels spécifiques installés sur ses systèmes informatiques pour la diffusion de Net Auditium pour lesquels elle détient les licences d'utilisation.

Auditium déclare que ces logiciels ne contrefont aucun brevet, droit d'auteur, aucune marque de fabrique, procédé ou modèle possédés par d'autres qu'elle.

Le client ne peut prétendre à la propriété intellectuelle des logiciels mis à disposition, de leurs données, de leurs supports de toute nature, et de leur communication.

Article 8 : Durée de la convention

La convention est établie pour une durée d'un an à dater de la signature de la convention. Elle sera ensuite renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Article 9 : Résiliation de la convention

Chaque partie pourra dénoncer la présente convention, sans préavis par simple mail. Ce mail devra émaner directement du responsable habilité dénommé en préambule, ou du représentant légal de l'entité cliente, ou d'Auditium le cas échéant.

La résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties entraîne l'arrêt immédiat de l'accès à Net Auditium.

Indépendamment des dispositions précédentes, Auditium pourra mettre fin unilatéralement et sans préavis dans les cas suivants :

- Mauvaise utilisation volontaire du client
- Inobservation de la présente convention
- Liquidation judiciaire

En cas de non-utilisation de la connexion durant un an, Auditium se réserve le droit de résilier la présente convention de plein droit. Le client en sera informé par mail, par l'intermédiaire de son représentant légal ou du responsable habilité.

Article 10 : Dispositions générales

Auditium n'est tenu qu'à une obligation de moyen sur le bon fonctionnement du service fourni au client, défini à l'objet de la présente convention.

Auditium ne garantit pas que l'évolution du service objet de la présente convention soit compatible avec la configuration informatique matérielle et logicielle du client. En outre, Auditium ne garantit pas que le service objet de la présente convention et ses évolutions soient compatibles avec les évolutions de la configuration informatique matérielle et logicielle du client.

En aucun cas la responsabilité d'Auditium ne pourra être engagée suite à un préjudice commercial ou financier causé par l'utilisation ou la coupure du service, objet de la présente convention.

Fait le _____ à _____

(Un exemplaire contresigné vous sera directement adressé par mail)

Pour Auditium
Cyril d'Everlange -Gérant

Pour le client
(Nom et fonction du signataire + cachet)
